



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ?

M. Denis Barthélemy, M. Martino Nieddu

Citer ce document / Cite this document :

Barthélemy Denis, Nieddu Martino. Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ?. In: Économie rurale. N°273-274, 2003. La multifonctionnalité de l'activité agricole. pp. 103-119;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2003.5392>;

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2003_num_273_1_5392;

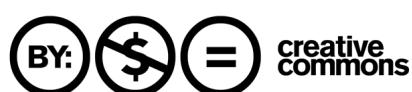
Fichier pdf généré le 05/03/2024

Abstract

Agricultural multifunctionality: non market concerns or identity production? - In the international discussions, the analytical framework about agricultural multifunctionality usually puts great emphasis on the separation between commodity outputs and « non market concerns ». But these two aspects seem not to be accurately specified. Economists use to analyse non market products as joint products, externalities or public goods, what in our opinion induces a lose of substance in multifunctionality notion. We are holding the opinion that market relationship requires some necessary counterweight relationship, whose aim is to produce or to maintain peculiar « states of things » according to time and space. The concerned goods are devoted to satisfy need for each group to build up own identity. They give to these groups ability to persist as much as they constitute the material of their heritages : historic and cultural, natural, professional patrimony... In this way, multifunctionality as a concept would be to understand as the necessary connection between commodity production and identity production.

Résumé

La thématique de la multifonctionnalité pose le problème analytique de la présence de productions multiples, qu'on sépare souvent dans les discussions internationales en productions marchandes et non marchandes, dont le contenu est rarement spécifié. Les économistes tendent à interpréter les produits non marchands en termes de produits joints, d'externalités et éventuellement de biens publics, ce qui conduit à une perte de substance de la notion de multifonctionnalité. Nous défendons l'idée que la relation marchande nécessite comme contrepartie fonctionnelle un autre type de relation, portant sur la production ou le maintien d'« états » particuliers, dans l'espace et dans le temps. Les biens concernés procèdent de l'expression de l'identité de groupes particuliers et participent de la pérennité de ceux-ci, en tant qu'éléments des patrimoines spécifiques dont ils sont titulaires : patrimoines culturels, professionnels, naturels... Le concept de multifonctionnalité serait à interpréter comme l'expression de la relation nécessaire entre la production de biens marchands et de ces biens identitaires.



Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ?

Denis BARTHÉLEMY • UMR INRA ENESAD, Dijon

Martino NIEDDU • Université de Reims Champagne Ardenne, Faculté de Sciences économiques et de gestion, Laboratoire Essai

Le terme de multifonctionnalité a été généralement interprété, au plan de l'analyse économique, comme désignant l'élaboration d'une pluralité de produits au sein d'un même processus de production. Diverses expressions sont employées, telles que produits multiples, mais le plus fréquemment ce sont des formules duales qui ont été testées : celle de produits de base et autres produits (*non-commodity outputs*) présentant l'inconvénient de hiérarchiser les produits ; celle de productions alimentaire et non alimentaire peu usitée car certains produits peuvent appartenir aux deux catégories ; celle de produits *marchands* et non marchands, que souhaitent récuser un grand nombre d'experts dont l'un des principaux objectifs est précisément d'évaluer dans quelles conditions les produits non marchands de l'agriculture peuvent devenir commercialisables ; celle de biens économiques et non économiques qui nécessite de retenir au préalable une définition de l'économie, tandis que l'appellation de « considérations non commerciales » invite à s'interroger sur la notion même de produits.

Cette variété des appellations recouvre trois familles d'approches. La première vise à aider les pouvoirs publics dans leur prise de décision, en leur fournissant un modèle de recherche de solution optimale : elle considère donc que la détermination des meilleures conditions de production des produits multiples désirés par la société est au cœur d'un règlement économique

de la multifonctionnalité. La deuxième cherche à éclaircir la portée pratique du paradigme multifonctionnel dans la perspective de la définition d'un projet politique pour l'agriculture et le développement rural ; de celui-ci découlent les objectifs, les instruments techniques et la forme du compromis national ou international nécessaires à sa réalisation. La troisième souhaite conduire un questionnement de la notion de multifonctionnalité, soit pour refuser de la considérer comme paradigme¹, qu'il soit économique ou politique, et l'envisager comme l'opérateur d'une phase de transition de la « restructuration industrielle » de l'agriculture, soit au contraire en y présentant une interpellation à renouveler les cadres d'analyse.

La discussion de la nature des « considérations non commerciales » conduite ici, relève de la troisième famille : l'hypothèse que nous retenons pour ce faire est la suivante. Le plus souvent, les produits non marchands sont envisagés comme externalités et produits joints. Cette démarche peut aboutir – et c'est, pensons-nous, le cas notamment des travaux conduits par l'OCDE – à soumettre conceptuellement le non marchand au marchand. Il nous semble quant à nous plutôt nécessaire de comprendre la permanence de la caractéristique

1. C'est-à-dire comme ensemble de problèmes sur lequel tout le monde s'accorde pour considérer qu'il forme l'horizon de questionnement, et ensemble de propositions énoncées en vue de le résoudre.

économique de dualité entre produits marchands et non marchands, ainsi que la nature de ces produits, rejoignant en cela ceux qui cherchent à poser les bases d'une économie multidimensionnelle (Bartoli, 1991), pour laquelle les normes, rationalités et valeurs qui organisent la production et la répartition des biens ne soient pas appréhendées avec les seules catégories destinées à interpréter le marché. Nous serons conduit à mettre en avant la notion d'identité, avec ses connotations d'ancre dans l'espace et dans le temps (chacun est d'un lieu et d'une époque), comme contrepartie nécessaire à celle de marché².

Dissoudre la multifonctionnalité ?

Il existe aujourd'hui une majorité d'économistes qui évitent de porter la notion de multifonctionnalité jusqu'au statut de concept à portée opératoire. Ils considèrent que la finalité cachée de la référence à l'idée de multifonctionnalité est de trouver de nouvelles justifications aux aides à l'agriculture, laissant dans l'ombre les effets négatifs de celle-ci. L'évaluation des services environnementaux de l'agriculture serait rendue incertaine, car la notion de multifonctionnalité empêcherait toute relation précise entre le montant des incitations financières (subventions ou taxes) reçues par les agriculteurs (au titre de la multifonctionnalité) et la valeur de produits réalisés à travers leur activité de production (Mollard, 2001). Ils trouvent donc la notion trop vague et trop peu rigoureuse et proposent d'y substituer les notions d'externalités et de production jointe. C'est la portée de cette substitution que nous souhaitons analyser.

2. Cet article reprend et approfondit certains aspects de notre communication au colloque de la SFER de mars 2002 sur « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques ». Nous remercions les referees qui, par leurs remarques et suggestions, nous ont permis de clarifier et préciser notre propos.

Par ailleurs, une difficulté conceptuelle réside pour ces auteurs dans la notion de fonctions : elle suppose qu'on attribue spontanément à un secteur un certain nombre de fonctions dont on voit mal pourquoi arrêter la liste à tel ou tel endroit une fois lancée. Cela rejette certaines polémiques méthodologiques, qui ne sont pas si anciennes, autour du fonctionnalisme.

Rappelons rapidement que le mot fonction a commencé à être utilisé en sciences sociales dans un sens analogue à celui qu'il a en biologie : la fonction d'un processus biologique est le rôle qu'il joue dans le maintien de la vie de l'organisme considéré. Selon la tradition de l'école anthropologique anglo-saxonne fondatrice dans ce domaine, cela renvoie toujours à une question en terme de système : en quoi l'organisme considéré *ne peut exister* sans être multifonctionnel (Rongères, 1971). Le projet du fonctionnalisme est alors de comprendre l'interdépendance entre les phénomènes, et c'est à sa capacité à remplir un tel programme de travail qu'il faut évaluer l'opération de substitution de la multifonctionnalité par les notions de produits joints et d'externalités.

1. Le passage aux concepts d'externalité et de productions jointes

On s'attachera ici à décrire plus particulièrement la posture méthodologique adoptée par les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique, après un débat qui s'est déroulé de 1999 à 2001 (publiée en 2001 sous le titre : « *Multifunctionality: Toward an Analytical Framework* »), et qui constitue implicitement un référentiel théorique pour les discussions de l'Organisation mondiale du commerce. Cette posture s'organise autour de la recherche d'une multifonctionnalité telle que sa prise en compte entraîne le moins possible de distorsion sur le marché des biens « primaires », c'est-à-dire des produits agricoles de base.

Un programme de disjonction des fonctions ?

Dans cette démarche, l'opération de passage de la multifonctionnalité aux externalités se réalise en deux temps. Tout d'abord, une liste positive des fonctions en rapport avec l'activité agricole délimite le champ d'étude. La liste indicative des considérations autres que d'ordre commercial, telle qu'elle fut présentée par la Suisse durant la conférence sur ce thème qui s'est tenue à l'île Maurice en mai 2001 (sécurité alimentaire, développement rural, y compris la réduction de la pauvreté et l'aide aux communautés agricoles de taille réduite ou vulnérables, environnement, y compris la prévention des catastrophes naturelles et la gestion du paysage, diversité biologique, bien-être animal),³ n'est pas essentiellement différente de celle dont s'est dotée l'OCDE (2002), qui y ajoute explicitement l'héritage culturel (*agricultural landscape and cultural heritage values, environmental outputs, rural viability and the contribution of agricultural employment, food security, animal welfare*). Il reste cependant à cerner le rapport entre ces fonctions et l'activité agricole : le point essentiel est la nature et l'intensité du caractère conjoint de la production des « produits de base » et des « autres produits ». Si la production n'était pas réellement conjointe, les autres produits pourraient être obtenus indépendamment des produits de base agricoles, donc sans perturber les marchés de ceux-ci.

C'est donc, pour l'essentiel, le caractère *problématique* de la production jointe qui est retenu dans cette grille analytique : d'une manière générale, les différentes fonctions reconnues à l'agriculture dans la liste positive dégagée plus haut ne sont pas sensibles de la même façon aux variations de la production agricole. Par exemple, l'augmentation de la production de base peut dégrader l'espace rural. Inversement, soutenir une

fonction (le patrimoine culturel) peut conduire à augmenter la production de produits de base indépendamment de la situation de leurs marchés.

D'où l'idée qu'il faut chercher la plus forte dissociation possible entre produits « autres » et « produits de base », et entre chacune de ces catégories, et s'occuper directement de chacun pris individuellement (OCDE, 2001) ; alors, des incitations directes et spécifiques conduiraient aux plus faibles distorsions des échanges de produits de base, compte tenu des limites imposées par les relations de production sous-jacentes.

L'objectif d'un tel cadre analytique est donc clair : si la multifonctionnalité est une caractéristique de l'agriculture, la solution optimale du modèle émerge lorsqu'on a réussi à trouver les instruments qui rendent l'agriculture la moins multifonctionnelle possible.

Eventuellement, un outil d'élaboration de compromis

Avant de discuter certains éléments de ce cadre analytique, il faut noter qu'il se présente – *in fine*, tout comme la théorie microéconomique, si l'on en croit Cahuc (1993) – dans une posture particulière : il se propose d'être l'outil de discussion des équilibres institutionnels à trouver lorsque l'hypothèse de séparabilité n'est pas remplie, ou lorsqu'elle est remplie dans des configurations qui la rendent inefficiente. Cet aspect de langage de négociation ne peut être négligé, y compris par des auteurs hétérodoxes. Ainsi, dans un travail récent, Le Cotté, Aumand et Voituriez (2002) proposent de reconnaître le droit des pays à protéger leur agriculture pour des raisons qui tiennent à sa multifonctionnalité, tout en proposant des compensations aux autres pays pour les pertes de bien-être liées au protectionnisme que la théorie économique permet d'identifier. Il s'agit donc de décomposer les gains et les pertes de bien-être par fonction pour en raisonner ensuite la dynamique d'ensemble.

3. Cf. <http://www.mfa.no/ld/mf/news/020031990204/index-dok000-b-f-a.html>

Encadré 1. Trois éléments sur l'usage des concepts d'externalité et de production jointe

On sait que la controverse sur la théorie économique se déroule à deux niveaux : les uns pensent que c'est l'architecture d'ensemble de l'édifice néo-classique qui pose problème tandis que les autres ont la conviction qu'il est possible de produire, à l'intérieur même de ce langage, des propositions hétérodoxes (sur cette controverse, voir Guerrien, 1997 et Sapir, 2000). Notre propos n'est pas ici de prendre position sur cette controverse mais de pointer trois éléments du débat sur les questions agricoles.

1. Au niveau de plus grande généralité, nous ne sommes pas certains que les auteurs qui tiennent à mobiliser le concept d'externalité parlent tous de la même chose. Pour les uns, l'externalité doit représenter une donnée objective, à laquelle on ne peut échapper (du moins sans se livrer à une opération institutionnelle particulière). Il est donc nécessaire de s'adapter à cette donnée structurelle ou, si l'on préfère, l'économiste se donne une représentation fortuite et statique de l'externalité. Pour les autres, et cela renvoie à la production générale de biens publics, l'externalité est produite par des comportements sur lesquels il est possible d'exercer des actions préventives, ou incitatives lorsqu'il s'agit d'une externalité positive : l'effet externe peut donc être recherché (c'est la posture normative que souhaite écarter l'OCDE en matière de multifonctionnalité). On pourrait qualifier cette approche d'approche dynamique des externalités.

2. On peut ensuite identifier au sein du courant néoclassique lui-même deux écoles en matière d'application des approches économiques standard, car elles se partagent, en particulier sur les problèmes environnementaux, sur la question de savoir si l'étude des solutions optimales nécessite que le cadre temporel ou spatial de la maximisation soit préalablement déterminé. Une première école considère qu'il est possible de déduire des théorèmes de l'économie du bien-être une réponse au niveau géographique, ou le cadre temporel de la forme institutionnelle qui serait à même de mettre en place ces solutions. La seconde qu'il est nécessaire que ce cadre soit fixé de façon exogène par le décideur public ; elle considère qu'en matière d'environnement – mais on pourra appliquer un raisonnement analogue à la désertification ou la cohésion sociale –, ce ne sont pas les pollutions proprement dites, mais les nuisances ayant acquis un coût monétaire, qui sont prises en compte dans l'internalisation des externalités. Il y a donc fort à parier que l'économiste interviendra trop tard sauf s'il suit « ...la solution proposée par William Baumol et Wallace Oates qui fait appel à des contraintes environnementales extérieures, à des normes édictées par d'autres instances (la question est alors de savoir qui doit les édicter et comment les appliquer). Le « marchand » n'intervient là que dans un second temps » (Vivien, 1994) : une partie de la théorie dite standard propose donc, par souci de réalisme, de se tenir dans une position modeste.

3. Le modèle de l'économie du bien-être dans lequel vont être considérés les gains et les pertes liés aux externalités est un modèle monétaire qu'il est toujours malaisé de généraliser à n biens. L'étude doit en effet déterminer les gains ou les pertes de bien-être dans un univers où les variations de bien-être liées aux différentes fonctions ne se font pas dans le même sens. Ainsi l'hypothèse d'un gain de bien-être lié à une libéralisation des échanges, et à un déplacement de la production agricole (produits dits de base), en fonction des avantages comparatifs des différents pays, peut être acceptée au regard des seules fonctions de production de base et être remise en cause lorsqu'on somme les pertes et gains de bien-être sur l'ensemble des fonctions. Non seulement la solution optimale ne peut plus être déterminée par la théorie, mais l'élaboration empirique s'avère tout à fait périlleuse. Il faut rendre commensurable des gains/pertes de bien-être liés à des activités monétaires et des gains/pertes liés à ce qu'on a qualifié jusqu'ici d'« autres productions », et que les auteurs désignent généralement sous l'intitulé d'externalités : cela suppose qu'on bâtisse un tableau des performances réalisées par la production agricole dans les différentes fonctions, selon des critères variés, économiques (bénéfices et coûts lorsqu'ils sont calculables), environnementaux (respect de normes physiques, de niveaux de consommation d'intrants), politiques (coûts budgétaires, faisabilité de la politique publique, légitimité de celle-ci) et sociaux (taux et niveau d'emploi, capacité à assurer la reproduction d'une communauté, capacité à assurer le lien familial, etc.). Cela suppose ensuite que les instances de décision puissent hiérarchiser les systèmes de préférences à partir des informations disponibles, et surtout reconnaître les situations où des contradictions apparaissent entre critères de préférence. De fait, on quitte le domaine des situations optimales, qui étaient l'objectif recherché, pour accéder à celui des différents compromis possibles, ce que cherchent à formaliser les analyses multicritères (Pingault, 2001).

2. Séparabilité des fonctions et nature des productions jointes

La séparabilité des fonctions présenterait la qualité suivante : on pourrait comparer la productivité de chaque territoire pour la production d'une fonction particulière, et répartir les productions « autres » en suivant une logique de spécialisation selon les avantages comparatifs de ces territoires dans chaque production « autre ».

Un programme de dissolution ?

Si l'on retient l'hypothèse d'effets contradictoires des productions multiples entre elles, c'est-à-dire d'externalités négatives possibles, on comprend alors l'intérêt d'une proposition normative de séparation. Mahé et Ortalo-Magné (2001) la préconisent lorsque la dispersion d'unités de production agressives à l'égard de l'environnement ou des paysages produit des externalités négatives par mitage du territoire. Des mesures juridiques de classement et de zonage des territoires selon leur spécialisation dominante permettraient de « catalyser les complémentarités naturelles entre sources d'aménités dans les zones vertes tout en les protégeant d'une dégradation éventuelle par des activités polluantes ». Les dispositifs de zonage seraient donc la condition minimale de la production des produits « autres » en tant qu'externalités.

L'argument fort de ces auteurs réside dans le fait que la prise en compte de fonctions aujourd'hui non reconnues va être enfin permise, et qu'elle ne peut se faire que par le dispositif de séparation des fonctions entre territoires selon leurs avantages comparatifs. Il est donc possible de considérer que l'outil fourni par la théorie économique standard produit ici des effets tout à fait progressistes.

Pour Mahé et Ortalo-Magné, le dispositif de zonage ne suffit pas à produire les externalités positives en lui-même. Encore faut-il accompagner ce dispositif statique de mécanismes d'incitations individuels qui vont le

rendre dynamique. Ce système d'incitations individuelles vise à prendre en charge le coût (principe du paiement des aménités par l'usager) ou la production (principe du producteur d'aménité rémunéré). Le point que nous souhaitons souligner est le suivant. Il faut alors ordonner les « productions autres » de façon à identifier toutes celles auxquelles il est possible d'associer des incitations individuelles. L'OCDE propose de décrire de façon suffisamment fine les différents types d'externalités pour isoler celles qui peuvent donner lieu à la création d'un marché (OCDE, 2001). Elle propose alors de distinguer les « valeurs d'usage » et les « valeurs autres que d'usage » pour pouvoir les traiter séparément⁴. Les experts espèrent que cette classification leur permettra de disposer d'une valeur monétaire associable à chaque externalité pour entrer dans une logique de coûts d'opportunité. Toutefois, cela suppose d'être capable de faire passer à l'aune d'une évaluation monétaire l'ensemble des externalités⁵.

Après l'opération de réduction de la multifonctionnalité en production jointe, apparaît donc une seconde opération de réduction puis une troisième opération de réduction.

4. Les valeurs d'usage désignent la valeur associée à l'usage réel. Les valeurs autres que d'usage sont les valeurs d'existence (qui représentent la valeur que les humains attachent au simple fait qu'une ressource existe sans qu'ils y aient accès) et les valeurs de legs (lesquelles représentent la valeur que les humains attachent à la possibilité de maintenir une ressource pour les générations futures).

5. Une étude très fouillée sur ce thème du chiffrage des externalités a été commandée en 2000 par l'Office fédéral suisse à Ecosys® SA ; ce bureau d'études construit des indicateurs quantitatifs des externalités de l'agriculture suisse qui combinent approches monétaires, distances par rapport à une norme sociétale, et mesures physiques. Par ailleurs l'étude souligne la sensibilité des évaluations monétaires à l'hypothèse faite quant au niveau du taux d'escompte, un taux d'escompte plus élevé entraînant une diminution des valeurs futures, et donnant plus de poids aux valeurs présentes. L'étude conclut donc à l'impossibilité d'une étude économique exhaustive, mais une simple superposition des avantages et des coûts productrice d'ordres de grandeur (Ecosys, 2000).

La deuxième est celle que nous venons de décrire, d'une multifonctionnalité agricole à un ensemble de territoires spécialisés dans l'une des fonctions⁶. La troisième opération consiste à traiter les biens publics de telle façon qu'on puisse limiter l'intervention publique à ces biens pour lesquels il est impossible de limiter l'accès et pour lesquels l'usage de l'un ne restreint pas celui d'un autre ; lorsque ce type de bien ne concerne qu'une communauté de taille limitée, on propose d'opérer des opérations d'exclusion des non-membres de cette communauté en vue de leur appliquer une internalisation des coûts ; et lorsqu'il existe ou qu'il est possible de créer une rivalité d'usage, on cherche à associer le bien à un acte marchand.

Dans ce type de démarche, le caractère non marchand des productions « autres » doit donc être réduit à chaque fois que cela est possible, et ce y compris lorsque cela revient, assez curieusement, à retenir d'abord la nature multifonctionnelle d'un bien, puis à séparer pour le même bien, « les valeurs d'usage » et « les valeurs autres que d'usage » comme le montre le document de l'OCDE précité, qui classe à la fois le paysage en tant que bien public pur (extérieur au marché) dans sa dimension de valeur autre que d'usage, et en tant que bien privé (pouvant être géré par le marché) dans sa dimension de valeur d'usage des visiteurs, s'il peut y avoir exclusion. On vérifie ici l'affirmation de Callon à l'égard de ce type de démarche : « La notion

6. On ne discutera pas de l'évaluation des effets concrets de l'instauration de tels dispositifs, laquelle ne va pas de soi. Par exemple, le zonage que proposent Mahé et Ortalo-Magné revient à faire une partition des territoires selon la qualité. Il sera relativement difficile à un agriculteur de « zones grises » – c'est-à-dire d'une agriculture soumise aux seules règles de sécurité industrielle – de faire valoir la qualité environnementale de ses produits, face à des agriculteurs éligibles en « zones blanche » au titre par exemple de l'agriculture raisonnée. Il est donc possible que le zonage crée une dynamique vertueuse ; néanmoins, cette dynamique n'est pas contenue dans le modèle théorique présenté.

d'externalité est cruciale parce qu'elle autorise à penser simultanément les limites des transactions marchandes comme modalités de coordination et les voies pour rejeter ces limites toujours plus loin en étendant le marché et ses mécanismes » (Callon, 1999). C'est probablement en cela que la notion de multifonctionnalité se dissout littéralement à tous les endroits de la méthode qui consiste à rechercher la solution optimale au sens du marché⁷.

Une définition en creux

Il nous semble donc important de revenir sur ce que sont ces produits « autres » qui viennent d'être classés comme biens publics ; en effet, on aboutit à un paradoxe : la caractérisation en termes de bien public selon la démarche ainsi employée est celle d'un bien qui n'est pas doté de bonnes qualités en matière de transaction (l'usage de l'un n'exclut pas celui d'un autre) et en matière d'appropriabilité (sa qualité de non-exclusivité).

Il est donc toujours caractérisé en référence au marché, comme cet objet de moins bonne qualité marchande, défaillant. On n'a donc pas à être surpris de constater que, sur cette base, certains économistes s'engagent dans une voie d'efforts infinis, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'épuiser la réalité en ramenant constamment les biens de mauvaise qualité marchande à de meilleures qualités de marché⁸. Leur pensée n'en finit pas d'être confrontée à des résidus résistant à l'analyse, c'est-à-dire à ces objets incertains que sont les « considérations non commerciales », alors qu'à notre avis, le

7. Ceci sans évoquer la question du coût de la séparation des fonctions. Même si celle-ci est possible, son coût de mise en place (les coûts de transaction qui lui sont liés) peut s'avérer exorbitant au regard de l'effet attendu.

8. Selon une pente pour laquelle la caractérisation d'aménités et de biens publics concerne « des biens pas encore marchands » relevant d'une politique de compensation des défaillances de marché qui précisément tendra à leur donner des caractéristiques marchandes (Hervieu, Guyomard, Bureau, 2000).

défi pour les économistes serait plutôt de chercher les outils analytiques leur permettant de caractériser en positif ces objets décrits par défaut dans la négativité.

En ce sens, il nous semble important de remarquer que les fonctions liées à des considérations non commerciales désignent le plus souvent la (re)production d'un « état », le maintien à l'identique d'une situation, et non un produit selon le sens habituel du terme. Un certain état de la biodiversité, du paysage, de l'héritage culturel, de la sécurité alimentaire qui ne peut se réduire à la disponibilité en produits de base, etc., voilà autant de « produits », pour lesquels il nous semble nécessaire de nous interroger sur la nature économique spécifique de leur production.

Marché et identité

Si les biens non marchands désignent des *états* que la société souhaite produire ou reproduire⁹, la tâche de l'économiste est de positionner les actions correspondantes dans les relations de production et d'allocation des biens. Sans dénier à la méthode qualifiée de « recherche d'une solution optimale », une certaine efficacité dans la dimension du marché, il reste qu'elle ne nous éclaire pas vraiment sur la nature économique des autres dimensions de la multifonctionnalité, en particulier sur cette récurrence d'une articulation de biens privés et de biens publics, comme si, en définitive, les premiers ne pouvaient exister sans les seconds. Pour sortir de cette impasse, il nous faut mettre en doute l'identification de toute

9. A ce stade de la démarche, nous sommes amenés à rapprocher la catégorie des « considérations non commerciales », qui fondent l'essentiel des débats économiques sur la multifonctionnalité, de celle de « production d'états ». Cette manière de procéder issue de l'observation de la pratique n'exclut pas que d'autres proposent d'autres types de caractérisation, à charge pour eux de justifier la valeur heuristique des cadres d'analyses alternatifs qu'ils envisageraient.

référence économique à la seule dimension marchande.

1. Existe-t-il une seule rationalité économique ?

Le lecteur aura noté, à propos de la démarche de l'OCDE présentée plus haut, que le travail de caractérisation du bien public conduit aussi de fait à un démembrement du bien entre sa valeur d'usage et ses valeurs de non-usage.

Séparer les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage ?

Même si l'on admet que l'usage de ce bien soit associé à une valorisation monétaire, il reste que la catégorisation proposée écarte le problème essentiel, qui est celui de la production de ces biens. Et pour que l'on puisse raisonner à propos de ces produits en termes marchands (et pas seulement monétaires), c'est-à-dire pour que l'établissement d'un mode de raisonnement d'échange généralisé soit rendu possible, il faudrait que les moyens de production de ces biens (paysage, patrimoine culturel, sécurité alimentaire) soient eux-mêmes des marchandises.

Le cadre analytique défini par l'économie du bien-être assigne pour tâche aux économistes d'envisager l'ensemble des relations sociales du seul point de vue marchand, en cherchant, lorsque les choses ne se présentent pas ainsi, à retrouver une expression de ces relations en termes de rationalité marchande, ou à les asservir à une finalité supérieure d'utilité marchande¹⁰. Pourtant, de longue date, de

10. A la suite de Coase (1937) et de Williamson et Winter (1993), le courant néo-institutionnaliste admet l'efficacité d'autres relations que les relations de marché, telles que les relations hiérarchiques dans l'entreprise. Mais le critère retenu pour apprécier leur efficacité relative, et choisir l'un ou l'autre de ces modes de relation, reste *in fine* l'efficience de l'entreprise sur le marché, sans qu'on se pose la question de savoir si la rationalité propre des relations de groupe n'a pas une valeur sémantique (au sein même du champ de l'analyse économique) équivalente à celle de la rationalité marchande.

nombreux travaux incitent à la prudence en la matière, y compris des travaux fondateurs en économie agricole. On peut citer Georgescu-Roegen (1960, 1965) pour lequel l'économie paysanne est par nature auto-subsistante ou Polanyi (1944) qui montrent comment le marché de la terre – comme celui du travail, autrement dit deux des trois piliers fondateurs d'une économie marchande –, n'est pas apparu de

manière spontanée. Il propose à cet endroit de rompre avec certains partis pris du courant dominant en science économique, qui conduisent à affirmer que le marché est la forme naturelle des activités de production et des relations d'échange : le parti pris d'assertorique (déduire la lecture des situations économiques de l'emploi d'un petit corps d'hypothèses théoriques dont il est inutile de tester la pertinence) et celui

Encadré 2. La relation marchande : par nature impersonnelle et sans continuité

Il est important de comprendre ce qui appartient à la relation marchande, et ce qui n'en relève pas. La nature monétaire de l'échange ne suffit pas à le caractériser comme relevant d'une relation strictement marchande. Sans aller jusqu'à opposer ici d'une part « une pensée orthodoxe qui chosifie la monnaie en instrument rationnel dont les fonctions facilitent la mécanique des échanges et réduisent les coûts transactionnels, et d'autre part une approche hétérodoxe qui comprend la monnaie comme lien social » (Servet, 1998), on notera que l'observation de situations concrètes conduit à mettre en évidence des comportements de limitation conduisant dans certains cas les échangistes à déterminer délibérément le prix en fonction de l'objectif de perpétuation de leur relation et non en fonction d'une logique d'intérêt (Barthélemy, 1997).

Selon sa figuration canonique, celle du marché pur et parfait, la relation marchande relie des agents libres et égaux ; libres de se retirer du marché lorsqu'ils ont accompli la transaction dans laquelle ils étaient engagés, égaux au sens où quel que soit leur statut social, leurs caractéristiques particulières..., ils ne seront considérés que dans leur qualité d'échangistes. Ces agents ne se connaissent pas, ou plus exactement n'ont pas à se connaître. Le renouveau de la sociologie économique prend racine à cet endroit, se construisant « en grande partie contre le modèle de la théorie économique standard (...) [en affirmant] que l'action économique est toujours socialement située, qu'elle n'est ni indépendante du lien social, c'est-à-dire des relations personnelles (...), ni autonome vis-à-vis des facteurs sociaux et culturels » (Chantelat, 2002). Les sociologues ont beau jeu de pointer le problème suivant. Si l'échange présente bien dans la réalité cette double caractéristique d'impersonnalité (la réalité de l'autre est indifférente) et d'instantanéité (la relation n'existe que dans le moment de l'échange et se dénoue avec lui), cet échange que représente la théorie économique du marché, s'il existait réellement dans sa pureté, ne serait qu'un cas limite, dévastateur quant à la stabilité des relations sociales, et que les acteurs ne pourraient pas réellement respecter.

Les économistes se trouvent donc renvoyés à la question de ce qui « fait tenir » la société marchande, et à se demander si elle n'est composée que de connexions instantanées et anonymes. Un premier sentier conduit à reconstituer les mécanismes par lesquels l'économique existe dans la société, en traitant cette question selon l'expression « d'encastrement », si couramment employée aujourd'hui, par l'appel au repérage des réseaux de relations de confiance, et de la construction sociale et culturelle du marché. Nous ne souhaitons pas suivre ici cette démarche pour deux raisons.

La première est qu'il s'agit d'un travail qui relève du cœur de la démarche du sociologue, et pour lequel il est infiniment mieux outillé que les économistes. La seconde est que pour les sociologues eux-mêmes cette posture analytique n'est pas évidente. Ainsi Chantelat insiste pour « prendre au sérieux la fiction du marché pur et parfait parce qu'elle nous parle du lien social social issu de la modernité. Si « le marché anonyme des modèles néoclassiques n'existe pas dans la vie économique » (Granovetter, 1973), il n'en reste pas moins que « les relations marchandes impersonnelles et égalitaires existent en tant que fiction sociale structurante. En effet, une situation de marché génère un champ de rapports spécifiques fondé sur une fiction d'une société démocratique dans laquelle les hiérarchies sont provisoirement suspendues » (Chantelat, 2002).

L'économiste peut en revanche réintervenir à cet endroit. Si la nature et l'avantage de la relation marchande dans une économie décentralisée résident dans le fait que l'individu va pouvoir s'engager de façon discontinue ou segmentée dans l'échange, avec les caractéristiques d'efficacité commutative telles qu'énoncées par la théorie de l'équilibre de l'équilibre général des marchés, il importe de s'interroger sur les relations, qui, elles, vont permettre d'inscrire le fonctionnement économique dans la durée. Le « non marchand » prend à cet endroit une singulière épaisseur, puisqu'il désignerait alors l'ensemble des actions d'allocations de ressources qui s'inscrivent dans d'autres logiques que celles de l'impersonnalité, l'instantanéité et la discontinuité.

d'ahistorisme (considérer que les comportements sont transhistoriques)¹¹. Il est possible qu'une des raisons pour lesquelles le modèle canonique de la théorie générale demeure un modèle dichotomique avec une partie non monétaire, tienne précisément à la difficulté de penser la nature de la monnaie. En effet, la monnaie peut être analysée comme expression de considérations non commerciales et notamment comme « instrument par lequel une communauté se constitue en autorité souveraine » (Orléan, 1998). De ce fait, « si la monnaie résiste si fortement à son intégration au cadre » d'analyse « économique » traditionnel, « c'est parce qu'elle est porteuse d'une réalité qui excède les seules relations marchandes » (*ibid.*, p. 361) : ses règles de fonctionnement renvoient au fait qu'elle est instrument de cohésion sociale, condition pour qu'existe le marché, et non résultante de ce dernier (Servet, 1993).

La pluralité des logiques économiques

Il existe deux lectures possibles de Polanyi. La première consiste à prendre acte du fait que le marché s'est effectivement placé en position dominante et qu'il ne reste qu'à produire la critique sociale des effets de cette domination

Néanmoins, Barrère (2000) pointe à cet endroit le fait qu'il ne faut pas confondre le monde de la théorie, productrice de « modèle de société pure » et la réalité, qui est par essence composite. Ce qui l'amène à proposer comme clé de lecture la permanence d'une double régulation selon deux principes hétérogènes s'exprimant dans deux ordres purs : les ordres marchands (respect des lois

économiques véhiculées par le marché) et républicains (expression et gestion de l'intérêt général). Ce qui nous amène à une seconde lecture de Polanyi, qui consiste à reconnaître le fait que plusieurs principes de régulation structurent l'activité économique, et qu'une activité économique, a fortiori une société, ne sauraient exister si un seul de ces principes de régulation s'imposait totalement.

Dans cette lignée, on voit maintenant apparaître des travaux destinés à poser l'ordre marchand comme un cadre économique parmi d'autres, c'est-à-dire d'envisager la société comme constituée par l'association de plusieurs rationalités, les relations de production, d'échange et de répartition pouvant relever de ces différentes rationalités. Les travaux de Boltanski et Thévenot (1991) trouvent des prolongements opérationnels dans plusieurs des domaines qui nous intéressent directement, notamment les chantiers ouverts en économie de l'environnement par Godard (1993) ou en économie industrielle et territoriale par Salais et Storper (1993). Selon ces derniers, ce que l'on pouvait ignorer en période de production de masse, devient incontournable lorsque la spécialisation internationale s'éloigne des produits de masse « pour reposer aujourd'hui sur la particularité de chaque produit. Cette particularité signifie que producteur et demandeur ont imprimé une identité donnée au produit et qu'ils ont la capacité de la reconnaître. Sinon, le produit se résumerait pour eux à un coût ou à un prix ».

Ainsi, dans le fil de la démarche de Salais et Storper, et selon les dénominations qu'ils retiennent, les produits agricoles seraient portés à réalité dans des mondes de productions combinant les logiques marchandes, industrielles, civiques, du renom et domestiques, et les équilibrant de manières diverses : faiblesse des logiques civique et domestique pour les produits génériques, et inversement importance de ces logiques pour les produits de terroirs, par exemple.

11. Il a fallu une série d'interventions politiques déterminées pour assurer la transformation de l'ordre économique préexistant et fonder les institutions nécessaires à l'apparition du marché, ce qui signifie *a contrario* qu'une telle évolution aurait aussi bien pu ne pas se produire. C'est d'ailleurs implicitement la conclusion de Polanyi, lorsqu'il souhaite l'instauration d'un contrôle politique démocratique sur les fonctionnements de marché.

2. Rationalité marchande et rationalité identitaire

Que la relation marchande soit envisagée du point de vue de son encastrement dans un ensemble de relations extérieures au marché, ou de celui de la construction de rôles sociaux dans lesquels les agents jouent de l'impersonnalité et de l'instantanéité, les économistes ont à s'interroger sur la nature des relations qui « font tenir » un fonctionnement économique dans la durée, et notamment préciser ces aspects que nous avons appelés jusqu'ici « production d'un état ». Ceci concerne directement la réflexion sur les développements récents de la notion de patrimoine, précisément à partir du constat qu'il manquait un outil pour penser la continuité qu'elle inclut (Barthélemy, 2000) : du patrimoine naturel pour traiter de la question de la biodiversité, au patrimoine culturel pour la formation de certains types de biens (les produits de terroir), ou au patrimoine professionnel pour désigner des biens et savoir-faire qu'il faut construire et dont il faut assurer la conservation.

Une revendication de patrimoine et d'identité

La revendication patrimoniale, dont l'expression va s'amplifiant aujourd'hui (Bérard *et al.*, 2000), renvoie à la nécessité d'un ancrage identitaire qui n'existe pas dans la relation marchande : elle désigne une relation à un bien qui ne peut être cédé car associé à son titulaire. Le débat sur la désignation des ressources biologiques et naturelles en termes de patrimoine en témoigne : certains les qualifient de patrimoine commun de groupes déterminés, dans certains cas de la nation ou de l'humanité, en raison de la relation bi-univoque entre l'identité du

titulaire et son patrimoine, impliquant un mode de gestion spécifique¹² (de Montgolfier, Natali, 1987 ; Godard, 1990 ; Ollagnon, 1989, 2001).

A cet endroit, la tentation pourrait être d'isoler des biens patrimoniaux, renvoyés dans la sphère publique comme biens non marchands, dédiés à la préservation. Il s'agirait alors de biens purement patrimoniaux, comme on a envisagé le cas de biens purement marchands. Si cela peut être utile à un moment de l'analyse, il n'est pas certain que de tels biens existent autrement que comme idéaux-types. Les biens de la réalité sont dotés simultanément d'une dimension marchande et d'une dimension patrimoniale.

Cette situation peut être illustrée par le cas des « biens culturels », élaborés sur la base d'un substrat particulier, l'identité culturelle (Santagata, 2000a et 2000b) : dans ce cadre, la culture est définie par sa dimension idiosyncratique, incluant notamment une liaison intrinsèque à un territoire. Ce qui peut être vendu, c'est un bien élaboré dans le cadre de la communauté culturelle correspondante, mais non la culture elle-même en tant qu'expression identitaire de la communauté. On ne peut donc se satisfaire du traitement réalisé par les économistes du marché dans le domaine des appellations d'origine contrôlée. Ceux-ci développent de façon, par ailleurs tout à fait astucieuse, leur analyse dans deux directions principales¹³ : (1) comme la combinaison de biens privés et de biens publics, mais dont le seul but est de rendre le produit final marchand : il s'agit alors d'un problème de propriété intellectuelle du même type que le droit des brevets ; (2) comme relevant d'une concurrence imparfaite (l'asymétrie d'information du côté du consommateur qui

12. Par exemple la Directive européenne du 23 octobre 2000 établit un cadre communautaire pour la gestion de l'eau, en posant dans son article 1 que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».

13. Voir la présentation synthétique faite dans la première section du document OCDE (2000) Appellations d'origine contrôlée et indications géographiques dans les pays membres de l'OCDE, Com/agr/apm/td/wpc(2000)15/rev2, 88p

ne peut optimiser ses choix s'il ne peut identifier la qualité du bien, est prise en charge par les dénominations d'origine contrôlée ou la construction d'une réputation ; dans ce cas, la rente d'appellation ne sera pas considérée comme le produit d'une défaillance du marché, mais comme le « *premium price* » représentant les profits sur l'investissement initial).

Sans dénier à ces grilles explicatives une capacité heuristique, on aura noté qu'elles considèrent les biens culturels sans attacher d'importance spécifique au fait qu'ils sont enracinés dans une culture préalable, extérieure à la seule logique du marché. La question que nous souhaitons soulever est la suivante : l'activité idiosyncratique, ou la formation d'une identité, ou bien encore la préservation d'un état patrimonial, qui par nature ne sont pas inscrits dans des relations de marché, ne nécessitent-elles pas *un travail de production et d'allocation de biens, que l'on appellera identitaires car ils sont pris dans ces relations formatrices d'identité* ? Et cette activité économique n'engage-t-elle pas des valeurs économiques autres que de marché (Barthélemy, Nieddu, 2002) ?

De cette manière, la dimension patrimoniale, et son contenu identitaire, prennent consistance. L'ordre marchand, on vient de l'évoquer, ne connaît dans son ontologie ni l'espace, ni le temps¹⁴. Il est donc possible d'opposer à cela un ordre patrimonial, ou identitaire, pour lequel l'espace et le temps, les caractéristiques particulières des participants à la relation, soient des dimensions irréductibles à aucune équivalence mar-

chande. Le patrimoine est ce qui relie le passé au présent et au futur, et l'expression si en vogue aujourd'hui, « nous empruntons la terre à nos descendants », qui reprend en sens inverse l'évocation traditionnelle de « la terre des ancêtres », appelle à conjurer l'irréparable, la rupture du lien au futur. De même, le patrimoine est territoire, cette portion de l'espace imparie à une communauté en tant que sa dimension d'existence, comme il est dit par exemple que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » dont « chaque collectivité publique est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences »¹⁵. Cette dernière expression souligne d'ailleurs que la revendication patrimoniale est par essence collective puisque le patrimoine définit une durabilité du lien social (Peroni, Micoud, 2000), à l'encontre de la relation marchande. Ainsi le patrimoine fonde une relation identitaire, c'est-à-dire manifeste l'appartenance à une généalogie et à une communauté de lieu. La dichotomie significative devient celle qui oppose les biens marchands aux biens identitaires, entendant par-là que les biens marchands forment l'objet des relations marchandes, exclusives de toute relation à l'espace et au temps, tandis que les biens identitaires sont le support des relations patrimoniales, et qu'ils sont interdits à l'échange en tant qu'ils sont garants de l'enracinement dans un territoire et dans une durée.

Prise en charge de défaillances de marché ou institutions dédiées à la production de biens identitaires ?

L'approche économique standard concernant la multifonctionnalité agricole se centre sur la distinction entre les biens de marché, et ceux qui par leur caractéristique échappent à un fonctionnement de marché. Il s'agit alors de produits joints, auxquels on recherche des substituts, ou bien que l'on traite comme externalités à gérer en sorte de

14. La distance est traduite en coûts de transports, le temps en coût d'actualisation, en vue d'aboutir à la construction d'un marché qui permettra d'établir des équivalences fondées sur l'indifférence au temps et à l'espace : la règle d'établissement de l'équilibre général des prix est en effet que ceux-ci correspondent à l'indifférence d'obtenir un produit qui vienne d'ici ou d'ailleurs, d'en disposer aujourd'hui ou demain, ou inversement de vendre à tel ou tel, ici ou là-bas, maintenant ou plus tard.

15. Loi du 7 janvier 1983, art. 35 ; Code de l'urbanisme, art. L. 110.

réduire le non marchand, auquel est dénié toute signification positive. A notre sens, l'enjeu se situe précisément à l'inverse : rechercher une caractérisation spécifique que les relations de marché ne réussissent jamais vraiment à contenir. L'hypothèse que nous posons est qu'ils peuvent être utilement décrits par l'idéal-type des « biens identitaires », relevant d'une autre catégorie, ou ordre comme on voudra, de relations économiques, les relations patrimoniales, indispensables au fonctionnement économique des sociétés humaines.

L'économie patrimoniale est celle qui assure l'ancrage dans l'espace et le temps, garantissant la formation, la stabilité et la durée des groupes humains. Ses ressources procèdent du patrimoine, lequel est destiné à garantir la perpétuation du groupe, ce qui implique la perpétuation des ressources en même temps que celle de ses membres. Les biens produits sont des biens identitaires, en ce sens qu'ils sont la contrepartie en termes de biens de l'existence déterminée de ce groupe déterminé, les moyens de son identité dans un univers changeant.

Notre conception rejoint celle d'Ollagnon (1989) pour qui le patrimoine est formé de « l'ensemble des éléments, matériels et immatériels, qui concourent à maintenir et développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et l'espace par adaptation en milieu évolutif ». Cette appréhension ne concerne pas seulement un problème d'heuristique. Ollagnon présente des cas de conflits coûteux en temps et en argent autour de grands projets publics, qui ont pu être résolus par des investissements dans la formation de relations patrimoniales alors que les évaluations monétaires exacerberaient les conflits. On touche, là aussi, au domaine de l'économie. En tant qu'ils sont inclus dans des relations patrimoniales, les biens identitaires¹⁶ trouvent des valeurs spécifiques, distinctes des valeurs de marché. Un des apports du vieil institutionnalisme, en particulier de Commons, est précisément de montrer que la multiplicité des relations

sociales implique une multiplicité de processus d'évaluation et par là-même une délibération sociale sur les critères de formation de la valeur : « Ce faisant, Commons récuse [...] toute idée de valeur naturelle ou d'équilibre : la valeur est le produit de l'ajustement institutionnel, ce ne sont ni le travail, ni la concurrence qui sont causes et régulateurs des valeurs, mais les transactions et les règles de l'action collective » (Bazzoli, 1999).

Faute d'attention à cette nécessité d'une activité économique patrimoniale, les institutions économiques correspondantes sont envisagées du seul point de vue des distorsions de coût de marché qu'elles entraînent. Pour citer un exemple, la mise en place des quotas laitiers dans le cadre européen, en 1984, a été le plus couramment analysée par les économistes comme obstacle au fonctionnement optimal du marché (Guyomard, Mahé, 1994). Ce point de vue est certes justifié, puisqu'il y a bien entrave au marché. Il laisse toutefois entièrement de côté l'interrogation sur la nécessité et les fondements économiques de l'instauration de tels moyens de régulation, ici acceptée comme pure contingence politique. Si l'on adopte au contraire un point de vue d'économie patrimoniale, on peut mettre en évidence l'institution des quotas laitiers comme

16. L'avancement actuel de nos travaux dans cette nouvelle direction de recherche nous conduit à retenir le vocabulaire suivant. Les dénominations d'économie patrimoniale ou d'économie identitaire visent le même objet, l'ensemble des relations économiques qui affirment et maintiennent l'identité d'un groupe social dans le temps et l'espace. On retient le terme de biens patrimoniaux pour désigner « l'étage » des moyens de production dans cette économie, et celui de biens identitaires pour indiquer les biens finaux. Dans une première étape, et dans le domaine agricole, la mise en évidence de la spécificité et de la cohérence des relations patrimoniales (ou identitaires) a été menée à propos des processus d'institution des biens patrimoniaux : le droit de location, le droit d'exploiter, les droits à produire (Barthélémy, 2001). Le présent article s'attache à ouvrir la voie d'analyse des biens identitaires : l'environnement, le paysage, l'emploi...

moyen de préserver la continuité dans le temps des exploitations laitières et leur répartition territoriale, à travers un système de définition des quotas comme biens extérieurs au marché, répartis entre producteurs selon des règles de solidarité intra- et inter-générationnelles, et s'inscrivant parmi un ensemble d'actifs professionnels patrimoniaux des exploitants agricoles entre lesquels sont établies des valeurs d'équivalence extérieures au marché (Barthélemy, David, 2001 ; Roussel, 2001). Parallèlement aux institutions de l'économie de marché, il y a construction d'institutions de l'économie patrimoniale, incluant la définition spécifique des biens, de leurs modes de production et de répartition. Ainsi, ce n'est pas parce que les deux dimensions de l'économie de marché et de l'économie patrimoniale sont concurremment présentes, conduisant à ce qu'un bien de la réalité puisse toujours être considéré en tant que marchand et/ou en tant qu'identitaire, que les économistes, épousant la cause du seul marché, doivent se limiter à l'un des pans de l'analyse. Il s'agit d'abord de restituer chacune de ces dimensions dans sa nécessité et sa complétude économiques, avant de s'interroger sur leurs mises en relation (Barthélemy, 2000).

Conclusion

Posée dans ces termes, pour des économistes, la question de la multifonctionnalité agricole devient celle de la construction d'un concept, dans une perspective fonctionnaliste, c'est-à-dire l'association de plusieurs fonctions intrinsèquement nécessaires les unes aux autres – et de la mobilisation des outils méthodologiques qui permettent réellement de travailler la multifonctionnalité en tant qu'association de plusieurs fonctions (Pingault, 2001). Ceci revient, selon nous, d'un point de vue analytique, à abandonner la dichotomie des biens marchands et des « considérations non marchandes »

pour investir celle des biens marchands et des biens identitaires. Ce développement ouvre des perspectives pour l'analyse des politiques publiques et des comportements des acteurs économiques qui doit alors s'attacher (1) à reconnaître comment s'organise la coexistence conflictuelle de relations marchandes et de relations patrimoniales, conduisant à la production de ces deux types de biens, (2) à examiner en quoi les politiques publiques participent de l'une et de l'autre de ces relations. Il s'agit donc de rendre plus visible et d'amplifier un programme de travail qui s'oriente vers l'étude de la multifonctionnalité précisément en tant qu'elle est porteuse d'une multiplicité des fonctions. On aura compris que nous proposons de le faire à travers l'étude des conditions de production des biens identitaires, comme tels.

La voie est déjà en bonne partie tracée. Le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture a notamment pour enjeu, en Europe, la réforme de la Politique agricole commune. Or celle-ci, ainsi que le fait remarquer Waskziel (2002), est multifonctionnelle dès son origine, le soutien des marchés institué dans les années soixante ayant été lui-même défini et établi en relation avec d'autres objectifs que de régulation marchande, notamment le maintien de l'identité familiale de l'activité agricole et la préservation d'espaces de production nationaux ou locaux. Par la suite, cette dimension patrimoniale de la politique agricole européenne s'est développée à travers les règles et normes de fonctionnement des nouveaux moyens mis en œuvre par la PAC. Les divers quotas et droits à prime créés principalement en 1984 et 1992 ont pris le relais, incluant des actions délibérées de préservation du caractère familial des exploitations agricoles, d'extensification et de maintien des productions sur l'ensemble du territoire (Barthélemy, David, 2001). Parallèlement ont été mises en place des « mesures agri-environnementales » ayant pour objectif d'inciter les agriculteurs à des activités d'entretien de l'environnement

et du paysage (Thannberger-Gaillarde, 1997), préfigurant en bonne partie ce qui s'appelle aujourd'hui le « deuxième pilier » de la PAC, concrétisé par le Règlement de développement rural du 17 mai 1999. Nombre de travaux existent déjà, qui tendent à mettre en évidence une structure institutionnelle spécifique de la production identitaire correspondante : l'établissement de communautés identitaires définissant la nature des biens et les conditions de leur production (Andriot, 2001 ; Léger, 2001 ; Rémy, 2001 ; Pilleboue, 2002).

Pour les économistes, l'effort sera sans doute à porter dans deux directions. La première concerne les fondements normatifs des prix des biens identitaires, en ce qu'ils sont distincts par nature des prix de marché : les recherches déjà menées sur les relations au sein du système agro-industriel (Gaignette, Nieddu, 1996, 2001), sur les biens patrimoniaux de l'agriculture (Roussel, 2001, Barthélémy, 1997, 2001), de même que nos premières investigations sur la mise en œuvre du « deuxième pilier » de la PAC (Barthélémy, Nieddu, 2002) fournissent un certain nombre d'éléments de cette construction.

La seconde direction d'analyse concerne la manière de concevoir la relation entre différents ordres économiques, ici entre rationalité marchande et rationalité identitaire. Le type de problème soulevé se trouve apparaître par exemple à la lecture d'un ouvrage comme celui de Taddéi et Antomarchi (1997) sur l'économie identitaire, dans lequel est envisagé un développement

de la Corse basé sur des « fabrications de biens et services marchands pour l'essentiel, qui comportent une spécificité insulaire dans leurs résultats ou dans leurs modes de production » (p. 14). Avec un tel énoncé, la distinction entre dimension marchande et dimension identitaire est évoquée sans être explicitée, ce qui conduit à des formules particulièrement elliptiques, telles que l'affirmation qu'il « faut assumer la tension entre identité et modernité » (p. 7) ou « vendre sans se vendre » (p. 9). L'interrogation dubitative sur la compatibilité des dimensions marchande et identitaire est exprimée par les participants aux discussions (l'ouvrage se présente essentiellement comme le *verbatim* de tables rondes et débats) : « le tourisme est quelque chose qui vient de l'extérieur et par essence tout ce qui vient de l'extérieur est en lui-même destructeur d'identité » (p. 71).

Ce type de problèmes est au cœur du développement du modèle de pluralité de cités de Boltanski et Thévenot. En cas de confrontation entre modes d'évaluation des valeurs des différentes cités, ces auteurs privilégient soit la voie du compromis arbitraire, soit celle de la métarationalité (*op. cit.*, chap. 9 et 10). Nous aurions, quant à nous, tendance à privilégier l'idée que la dynamique institutionnelle est le produit d'une *complémentarité conflictuelle*, qui assure périodiquement des remaniements simultanés des relations marchandes et des relations identitaires (Barthélémy, Boinon, Nieddu, 2002) ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aglietta M., Orléan A. (Dir.). *La monnaie souveraine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1998, 398 p.
- Andriot P. *Multifonctionnalité : approche institutionnaliste de la politique agri-environnementale. Comparaison de la mise en œuvre en France et en Ecosse*. Mémoire du DEA, Analyse et politiques économiques et du diplôme d'ingénieur d'agronomie, Dijon, septembre 2001, 90 p. + annexes.
- Barrère C. *L'apport d'une problématique économique du patrimoine à l'analyse de la régulation institutionnelle*. In « Patrimoines, approches croisées », Cahiers de l'école doctorale des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion de l'Université de Reims, novembre 2000, n° 2.
- Barthélemy D. *Evaluer l'entreprise agricole*. PUF, Paris, 1997, collection Gestion, 229 p.
- Barthélemy D. *Etre et avoir. Patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture*. SFER, Paris, 2000, Economie rurale n° 260, p. 27-40.
- Barthélemy D. *L'institution d'un patrimoine professionnel en agriculture*. Séminaire d'études CERAS/UMR INRA-ENESAD ESR « Approches économiques du patrimoine », Reims, juin 2001.
- Barthélemy D., David J. (Eds.). *Production Rights in European Agriculture*. Elsevier, 2001, 245 p.
- Barthélemy D., Boinon J.-P., Nieddu M. *Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ?* Communication aux Journées « Institutionnalismes et Evolutionnismes », Lyon, décembre 2002, 21 p.
- Barthélemy D., Nieddu M. *Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole*. Communication au colloque SFER « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques », Paris, mars 2002, 28 p.
- Bartoli H. *L'économie multidimensionnelle*. Economica, Paris, 1991, 523 p.
- Bazzoli L. *L'économie politique de John R. Commons – Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*. L'Harmattan, Paris, 1999, collection Etudes d'économie politique, 234 p.
- Bérard L., Marchenay P., Rautenberg M., Micoud A. *Campagne de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2000.
- Boltanski L., Thevenot L. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris, 1991, collection NRF-Les Essais.
- Cahuc P. *La nouvelle microéconomie*. Repères, La Découverte, Paris, 1993, 121 p.
- Callon M. *La sociologie peut-elle enrichir l'analyse des externalités ?* In Foray et Mairesse (Ed.) « Innovations et performances », EHESS, Paris, 1999, p. 399-431.
- Chantelat P. *La nouvelle sociologie économique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations*. Revue Française de Sociologie, 2002, 4363, p. 521-556.
- Coase R.-H. *The Nature of the Firm*. Oxford University Press, 1937. Reprinted in Williamson O.-E., Winter S.-G. (Eds.), Economica, Paris, 1993, 244 p.
- ECOSYS SA. *Relevé et appreciation quantitative des externalités de l'agriculture suisse*. Rapport final, Genève, 2000, 169 p. + annexes.
- Gaignette A., Nieddu M. *Croissance agricole et dynamique de l'agro-alimentaire français contemporain (1950-1985)*. Economies et Sociétés, 1996, série AF, n° 22, 4-57, p.79-101.

- Georgescu-Roegen N. *Economic Theory and Agrarian Economics*, (1960). In « Energy and Economic Myths, Institutional and Analytical Economics Essays », Pergamon Press, 1976, p. 103-145.
- Georgescu-Roegen N. *The Institutional Aspects of Peasant Communities*, (1965). In « Energy and Economic Myths, Institutional and Analytical Economics Essays », Pergamon Press, 1976, p. 199-231.
- Godard O. *Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel*. Revue Economique, 1990, n° 2, p. 215-242.
- Godard O. *Le développement durable*. In CGP. « L'économie face à l'écologie », La Découverte/La Documentation française, Paris, 1993.
- Granovetter M. *The Strength of Weak Ties*. American Journal of Sociology, 1973, 78(6), p. 1360-1380.
- Guerrien B. Articles « Théorème de Coase », « Economie des réseaux », « Théorèmes de l'économie du bien-être », in Dictionnaire d'analyse économique, La Découverte, Paris, 1997.
- Guyomard H., Mahé L.-P. *Measures of Distorting Support in the Context of Production Quotas*. European Review of Agricultural Economics, 1994, vol. 21, n° 1, p. 5-30.
- Hervieu B., Guyomard H., Bureau J.C. *L'avenir des politiques agricoles*. In « Ramsés 2001, les grandes tendances du monde », Dunod, Paris, 2000, p. 115-130.
- Le Cotté T., Aumand A., Voituriez T.. *Coopération multilatérale et jointures entre produits agricoles et biens publics territoriaux*. Communication au colloque SFER « La multifonctionnalité de l'agriculture et sa reconnaissance par les politiques publiques », Paris, mars 2002, 21 p.
- Léger F. *Mise en œuvre territoriale de la multifonctionnalité de l'agriculture dans un échantillon de projets collectifs*. In « Ingénieries, Eau, Agriculture, Territoire », n° spécial Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, 2001, p. 11-20.
- Mahé L.-P., Ortolo-Magne F. *Politique agricole, un modèle européen*. Presses de Sciences-Po, Paris, 2001, 235 p.
- Mollard A. *L'internalisation des services environnementaux de l'agriculture : une approche économique de la multifonctionnalité*. Communication aux journées du programme Environnement, Vie et Sociétés du CNRS, « Quelles natures voulons-nous ? Quelles natures aurons-nous ? », Lille, novembre 2001.
- Montgolfier de J., Natali J. *Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Economica, Paris, 1987, 248 p.
- Nieddu M., Gaignette A. *L'agriculture française entre logique sectorielle et logique territoriale*. Inra, Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 2000, n° 54, p. 48-87.
- Nieddu M. *La multifonctionnalité agricole entre marché et externalités*. Economie Appliquée, 2002, tome LV, n° 1, p. 105-132.
- OCDE. *Multifunctionality, Towards an Analytical Framework*. Paris, 2001, 158 p.
- Ollagnon H. *Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel*. In Matthieu N., Jollivet M. (Dir.), « Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui », Paris, ARF/L'Harmattan, Paris, 1989, p. 258-268.
- Ollagnon H. *Stratégies patrimoniales pour un développement durable, Patrimoine, Approches croisées*. Université de Reims, 2001, cahiers n° 2, p. 48-64.
- Orléan A. *La monnaie autoréférentielle : réflexion sur les évolutions monétaires contemporaines*. In Aglietta M., Orléan A., (Dir.), La monnaie souveraine, Editions Odile Jacob, Paris, 1998, p. 359-386.
- Peroni M., Micoud A. (Dir). *Ce qui nous relie*. Editions de l'Aube, 2000, 373 p.
- Pilleboue J. *Quand l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture passe par la construction d'une image territoriale : le cas de l'Aubrac*. Communication

- au colloque SFER « La multifonctionnalité de l'agriculture et sa reconnaissance par les politiques publiques », Paris, mars 2002, 24 p.
- Pingault N. *Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles*. Notes et études économiques, 2001, n° 14, p. 53-69.
- Polanyi K. *La grande transformation* (1944). Gallimard, Paris, 1983, 419 p.
- Rémy J. *La co-institution des contrats territoriaux d'exploitation*. In « Ingénieries, Eau, Agriculture, Territoire », n° spécial Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, 2001, p. 45-54.
- Rongère P. *Méthodes des sciences sociales*. Librairie Dalloz, Paris, 1971, 105 p.
- Roussel P.-A. *Non-Market Equivalence between Production Rights in France*. In Barthélémy D., David J. (Eds.), *Production Rights in European Agriculture*, Elsevier, 2001, p. 185-195.
- Salais R., Storper M. *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*. Ed. de l'EHESS, Paris, 1993, 456 p.
- Santagata W. *Distretti Culturali, Diritti di Proprietà e Crescita Economica Sostenibile*. In *Rassegna Economica*, 2000a, n° 1.
- Santagata W. *Valutazione Economica dei Beni Culturali*. Enciclopedia Treccani, Roma, 2000b, Appendice 2000.
- Sapir J. *Les trous noirs de la science économique*. Bibliothèque Albin Michel, Paris, 2000, 328 p.
- Servet J.-M. *L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi*. Revue Économique, 1993, vol. 44, n° 6, p.1127-1149.
- Servet J.-M. *Démunétarisation et remunétarisation en Afrique occidentale et équatoriale, xix^e et xx^e siècles*. In Aglietta M., Orléan A. (Dir.), *La monnaie souveraine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1998, p. 289-324.
- Servet J.-M. (Dir.) *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Le Seuil, Paris, 1999, 345 p.
- Taddei D., Antomarchi F. *Economie identitaire, Ecumenia identitaria*, Albiana, 1997, 158 p.
- Thannberger-Gaillarde E. 1997, *Contrat agri-environnemental et production de bien commun*. Thèse en agro-économie, ENSA-Montpellier, novembre 1997, 521 p.
- Vivien F.-D. *Economie et écologie*. Repères, La Découverte, 1994, 198 p.
- Waskiel G. *La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises*. Communication au colloque SFER « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques », Paris, mars 2002, 16 p.
- Williamson O.-E., Winter S.-G. (Eds.). *The nature of the firm*. Oxford University Press, 1993, 244 p.